

# RÉFORME DU DROIT DU TRAVAIL :

## LES SALARIÉS DE RENAULT TRUCKS

### DÉJÀ CONCERNÉS & COBAYES



Notre site: <http://ugict-rt.reference-syndicale.fr>  
Nous écrire: [Org-Syndicale.cgt-Vx@renault-trucks.com](mailto:Org-Syndicale.cgt-Vx@renault-trucks.com)

REJOIGNEZ L'UGICT - CGT  
La CGT des Ingénieurs Cadres et Techniciens

Stratégie classique : après un premier projet de loi Travail visiblement scandaleux, puis trois semaines de déni et de tentatives de "pédagogie", le gouvernement, magnanime, retire certaines dispositions... tout en masquant ses objectifs de fond.

Et le Medef de faire mine de crier au scandale tout en se frottant les mains, et les média de décrire largement les prétendues avancées, conformément à la version officielle.

Toute une communication qui fait beaucoup de bruit, alors que **les articles les plus nocifs pour les salariés figurent toujours en bonne place**, particulièrement les régressions suivantes :

- **Les règles fixées par accord d'entreprise, même moins favorables, prévaudraient sur l'accord de branche ou la loi.**

Cela inverse la hiérarchie des normes : les règles sont actuellement basées sur le code du travail, puis forcément améliorées par des accords de branches, puis par des accords d'entreprise qui doivent être encore plus favorables.

Cette mesure, initialement réservée au temps de travail serait ensuite généralisée, et l'ensemble du code du travail pourrait être contourné, creusant les inégalités.

☞ **Au niveau de RENAULT TRUCKS**, sous la pression de l'employeur (chantage à l'emploi ou à la perte d'autres acquis sociaux, comme cela s'est déjà produit), les représentants du personnel pourraient encore être contraints de négocier des reculs sociaux et signer des accords « au moindre mal ».

Pour rappel, notre DRH a dénoncé l'accord sur le temps de travail pour imposer dès 2015 des mesures unilatérales, et a annoncé qu'elle reviendrait sur ce sujet prochainement.

- Actuellement, **le code du travail et les conventions de la Métallurgie nous garantissent**, en fonction du diplôme, une correspondance avec des seuils d'accueil, qui nous assurent **des minimas de salaires et d'évolution de carrière.**

☞ **RENAULT TRUCKS**, entreprise de la Métallurgie, applique les accords IUMM, donc se doit aussi de faire bénéficier ses salariés de primes d'ancienneté.

Nous avons noté aux dernières négociations salariales, que la DRH a exprimé son vœu de supprimer les augmentations générales des salaires des ATAM.

Dans le même temps, la DRH renégocie au cas par cas des conventions de forfait, et nous a présenté un nouveau système visant à distribuer les augmentations individuelles des « cols blancs » : Navigator a reclassé nos postes par grades et quintiles, sans lien avec le code du travail, les diplômes et nos conventions.

Disparus les seuils d'accueils, minimas, primes d'ancienneté, et malgré nos demandes, aucune correspondance ne nous est présentée.

Encore une fois, notre zélée DRH participe activement aux exigences du Medef...

- **Les durées maximum de travail pourraient être augmentées**, et bien que la **durée légale** du travail reste à 35h, **la durée « normale » varierait suivant les entreprises.**

Une autorisation administrative pourrait faire travailler jusqu'à 60 heures par semaine, en précisant que c'est seulement en cas de « circonstances exceptionnelles ».

☞ **Pour RENAULT TRUCKS**, vu la validation systématique des PSE par la DIRECCTE du Rhône, on peut supposer que l'autorisation sera aisément obtenue.

A noter également : flexibilité et agilité obligent, qu'un taux important d'intérimaires pour cause de « surcroît d'activité » (???) est toléré dans nos usines par l'inspection du travail.

**Et une jeune ministre souriante est censée nous faire croire que travailler plus et limiter les augmentations de salaires va contribuer à la lutte contre le chômage...**



- La **majoration des heures supplémentaires pour les ATAM serait réduite à 10 %** (au lieu de 25% puis 50%) sur simple accord d'entreprise et le temps de travail pourrait être modulé sur 3 ans, avec des majorations pour heures supplémentaires payées au bout de ces 3 ans.

Qui veut travailler plus pour gagner moins ou peut-être un peu plus dans 3 ans ?

- **En cas de transfert ou de cession d'entreprise « nécessaire à la sauvegarde d'une partie des emplois », l'obligation de maintenir les contrats de travail serait supprimée** : cohérence, où es tu passée ?

↳ **Au niveau de RENAULT TRUCKS**, le prestataire informatique HCL pourrait reprendre nos activités informatiques sans devoir reprendre nos collègues en CDI.

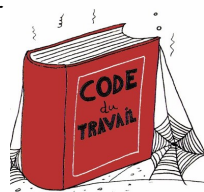
- **Suppression de la visite médicale obligatoire d'embauche.**

Les médecins du travail n'auraient donc plus la possibilité de prévenir les conditions de travail dangereuses : ils passeraient d'une logique de prévention à une mission de contrôle des salariés pour déclarer leur inaptitude et justifier leur licenciement.

- **Une simple baisse du Chiffre d'Affaires, pendant seulement quelques mois, suffirait à justifier une procédure de licenciements économiques.**

↳ **Pour RENAULT TRUCKS**, les salariés touchés par un autre PSE seraient indemnisés à moindre coût, avec les seuls moyens financiers de RENAULT TRUCKS, sans tenir compte de ceux du groupe VOLVO.

AVANT



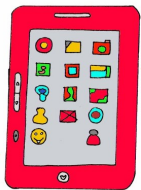
« TROP LOURD !  
TROP COMPLIQUÉ ? »

**Pensez-vous qu'en facilitant les licenciements nous serons créateur d'emplois ?**

Les mesures que le groupe Volvo nous a imposées sont légales.

APRÈS

La seule issue est de faire cesser ce laxisme législatif qui dessert les salariés au bénéfice des grands groupes.



- ★ Les salariés ne doivent pas se sentir impuissants face aux acteurs de la finance qui tirent les ficelles au détriment des vrais entrepreneurs créateurs d'emplois, avec une vision humaine et stimulante du monde du travail.

**La pression et le chantage à l'emploi seront encore plus lourds si les règles sont fixées entreprise par entreprise, et non plus par la loi. Ces mesures ne seront créatrices ni d'emplois pérennes, ni de salaires décents, mais de dividendes.**

« N'HÉSITEZ plus  
À LICENCIER ? »

↳ **Nous, salariés rescapés de RENAULT TRUCKS, sommes bien placés pour le savoir !**

La CGT conçoit la nécessité de moderniser le code du travail qui a une fonction de protection du salariat (face aux nouvelles organisations autour de la précarité : salariés détachés, numérique, télétravail, auto-entrepreneuriat et portage salarial forcé... ) mais un code du travail clair, solide, sans surprises, avec des valeurs et les conditions d'un travail décent.

Un salarié mérite d'être traité plus humainement qu'un « outil de travail ».

**Pour réformer en faveur de l'emploi, la CGT propose :**

- ◆ La mise en place d'un droit de refus et d'alternative pour permettre que prime l'éthique professionnelle sur la diminution excessive des coûts
- ◆ La réforme de la fiscalité des entreprises pour mettre fin au « plus on est gros, moins on paie d'impôts »
- ◆ D'assurer des financements à long terme aux PME créatrices d'emplois
- ◆ De limiter la sous-traitance avec une fiscalité décourageante
- ◆ D'imposer des critères sociaux et environnementaux aux pays de l'Union Européenne : ne pas façonner une Europe uniquement financière, défendre notre industrie et lutter contre le dumping social

**Journée nationale d'action unitaire interprofessionnelle**

Vous avez toutes les raisons concrètes de vous mobiliser pour rejeter le projet de LOI TRAVAIL EL KHOMRI

**Judi 31 mars 2016** de Manufacture des Tabacs à Bellecour

**RDV 13H15 METRO GARE DE VENISSIEUX ⇨ 13h30 SANS SOUCI**